



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Renseignements sur l'élève

Inscription : _____ LOI 101 : _____

N° de fiche de l'élève : _____

Code permanent du Québec (le cas échéant) : _____

Certificat d'admissibilité (998/999) Aucune école de la CSEM désignée (991/992) École de la CSEM désignée (996/997)

Année scolaire : _____ niveau scolaire : _____ Code/nom de l'école : _____

1- IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE TELLE QU'INDIQUÉE SUR LE CERTIFICAT DE NAISSANCE

Nom(s) de famille : _____ Date de naissance (AAAA/MM/JJ) : _____
 Prénom(s) : _____ Province ou pays de naissance : _____
 Second prénom(s) : _____ Ville de naissance : _____
 Genre : M F NON BINAIRE Langue maternelle : _____ Autres langues parlées : _____

2- RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT, TELS QU'ILS FIGURENT SUR LE CERTIFICAT DE NAISSANCE. COCHEZ LA CASE SI CE PARENT EST LÉGALEMENT RESPONSABLE DE L'ÉLÈVE.

Lien avec l'enfant : _____ Décédé(e)? **OUI / NON** Niveau de scolarité complété : _____
 Nom(s) de famille : _____ Date de naissance (AAAA/MM/JJ) : _____
 Prénom et second prénom(s) : _____ Province ou pays de naissance : _____
 Téléphone cellulaire : _____ Adresse courriel : _____

Lien avec l'enfant : _____ Décédé(e)? **OUI / NON** Niveau de scolarité complété : _____
 Nom(s) de famille : _____ Date de naissance (AAAA/MM/JJ) : _____
 Prénom et second prénom(s) : _____ Province ou pays de naissance : _____
 Téléphone cellulaire : _____ Adresse courriel : _____

Lien avec l'enfant : _____ Niveau de scolarité complété : _____
 Nom(s) de famille : _____ Date de naissance (AAAA/MM/JJ) : _____
 Prénom et second prénom(s) : _____ Province ou pays de naissance : _____
 Téléphone cellulaire : _____ Adresse courriel : _____

3- ADRESSE DE RÉSIDENCE DE L'ÉLÈVE À MONTRÉAL

L'élève réside avec : _____
 Numéro d'immeuble: _____ Direction de la voie : Nord Sud Est Ouest
 Type de voie : _____ Nom de la voie : _____ N° d'appartement (s'il y a lieu) : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 N° de téléphone (domicile) : _____
 Autre numéro de téléphone : _____ Numéro de poste (s'il y a lieu) : _____

Signature du parent ou du tuteur/de la tutrice

Date (AAAA/MM/JJ)



SI VOUS PRÉSENTEZ UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS EN TANT QUE RÉSIDENT TEMPORAIRE, LIRE ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE.

Extraits de la *Charte de la langue française*, RLRQ, c. C-11 <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11>

CHAPITRE VIII

LA LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT

SECTION I

ENSEIGNEMENT DANS LES CLASSES MATERNELLES ET LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

2022, c. 14, a. 50

72. L'enseignement se donne en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires sous réserve des exceptions prévues à la présente section.

Cette disposition vaut pour les organismes scolaires au sens de l'annexe I et pour les établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* ([chapitre E-9.1](#)) en ce qui concerne les services éducatifs qui font l'objet d'un agrément.

Le présent article n'empêche pas l'enseignement en anglais afin d'en favoriser l'apprentissage, selon les modalités et aux conditions prescrites dans le Régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 de la *Loi sur l'instruction publique* ([chapitre I-13.3](#)).

84.1. L'enfant qui est un ressortissant étranger et qui séjourne au Québec de façon temporaire peut, à la demande de l'un de ses parents, être exempté de l'application du premier alinéa de l'article 72 et recevoir l'enseignement en anglais dans les cas suivants:

1° il est titulaire d'un permis l'autorisant à travailler ou à étudier au Canada délivré en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27);

2° il est l'enfant à charge d'un ressortissant étranger autorisé à travailler ou à étudier au Canada en vertu d'un tel permis;

3° il est exempté de l'obligation d'obtenir le consentement du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour séjourner au Québec lorsque le titulaire de l'autorité parentale y séjourne à titre de travailleur étranger temporaire ou d'étudiant étranger.

L'exemption est valide pour une période qui ne peut excéder trois ans et ne peut être renouvelée. Néanmoins, elle est prolongée au 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle se termine la période de validité si cette période prend fin avant cette date.

Le gouvernement prévoit par règlement les conditions de l'exemption de même que la procédure à suivre en vue de son obtention.

Je, soussigné(e), reconnais que le Bureau de l'admissibilité de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) m'a expliqué les dispositions de la Loi 14, notamment celles relatives à la *Charte de la langue française*, telle que modifiée, lesquelles ont une incidence sur les droits et les obligations scolaires de mon (mes) enfant(s) au Québec.

Je comprends que, conformément à ces règlements :

1. Si le certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais de mon (mes) enfant(s) n'est plus valide, mon (mes) enfant(s) devront fréquenter une école de langue française ou une école privée non subventionnée de langue anglaise.

2. Il m'incombe de veiller à ce que mon (mes) enfant(s) respectent les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que par les règlements applicables.

* Le certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais est expiré.

* Le certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais n'est plus valide en raison d'un changement du statut de la famille au Canada.

Je reconnais en outre qu'il m'incombe de veiller à ce que mon (mes) enfant(s) respectent les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que par les règlements énoncés dans la Loi 14, le cas échéant.

En apposant ma signature au présent document, je confirme avoir pris connaissance de la réglementation et reconnaître les responsabilités qui m'incombent en vertu de la Loi 14.

Nom du parent ou du tuteur / de la tutrice : _____

Signature : _____

Nom(s) de l'enfant : _____

Date : _____